



Remettons les **POINTS** sur les **i** et les **BARRES** sur les **T** Également pour les **CSP** !

COMMUNIQUÉ :

- Passage de l'ensemble du CEA en catégorie B : Objectif atteint ! ✓
- Passage de l'ensemble du CDC en catégorie A : Objectif atteint ! ✓
- Mais qu'en est-il des CSP ?

En 2019, l'UFAP-Unsa justice obtenait la création d'un nouveau corps de catégorie A, dans le cadre du plan de requalification de la chaîne de commandement. Ce nouveau corps des Chefs des Services Pénitentiaires, avec 450 postes cartographiés, comprenait 3 grades.

► Rétablissons quelques vérités :

- Au lieu d'une **PSS à 28,5%** en catégorie B, cette dernière a été **abaissée à 27%** pour le 1^{er} grade et à 23% pour les 2^e et 3^e grades !

⇒ **Merci qui ? Merci l'UFAP**

- Uniquement 24 promotions en 2022 et 25 promotions en 2023 au grade de CSP HC !

⇒ **Merci qui ? Merci l'UFAP**

- Un 3^e grade de CSP Classe Exceptionnelle, actuellement VIDE, accessible uniquement aux CSP HC ayant accompli 8 ans dans des fonctions particulières, donc pas avant 2028 !

⇒ **Merci qui ? Merci l'UFAP**

Pour les plus sceptiques et ceux qui dénigrent la réforme obtenue par **FO Justice**, il suffit de se référer au dernier point d'étape diffusé par la DAP le 17 janvier 2024 :

► **En 3 ans, les actuels CSP accèderont au grade de commandant pénitentiaire.**

On peut difficilement faire plus clair, c'est écrit noir sur blanc !

⇒ **Objectif atteint pour FO Justice** ✓

Comme pour les 1^{ers} Surveillants, l'unique condition sera de présenter un dossier RAEP, conformément aux exigences de la DGAFP dans le cadre d'une promotion.

Donc, OUI, 100% des CSP CN passeront commandant avant le 1^{er} janvier 2027 !

Dès 2024, et durant les 3 prochaines années, la possibilité d'accéder au grade de Commandant Divisionnaire sera également offerte aux Commandants catégorie A occupant des fonctions particulières depuis 4 ans.

En plus de l'augmentation de 0.5 point de la PSS, dans les 3 ans à venir ce sont 420 promotions qui sont envisagées pour les CSP actuels ainsi qu'une augmentation très significative de l'IFO pour les Commandants et Commandants Divisionnaires.

**À JAMAIS POUR LES PERSONNELS ET AUX CÔTÉS DES PERSONNELS
FO JUSTICE RÉPONDRA TOUJOURS PRÉSENT !**

FO Justice – le 5 Février 2024

